

Objet : Échange de données avec le CNOP

La faculté de pharmacie effectue sous la responsabilité du président de l'Université de Lille un transfert de données personnelles à destination du Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP). Ce transfert repose sur une obligation légale définie par le Code de la santé publique (art. L 4221-16-1).

Les données transférées (identités, coordonnées, informations liées au cursus) sont destinées à alimenter le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS). Le fichier de transfert sera conservé par la faculté de pharmacie et par le CNOP pour une durée maximum d'un mois.

Les diplômés et étudiants concernés peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, un droit de rectification et un droit de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de ces droits, les personnes concernées devront s'adresser au Délégué à la protection des données personnelles de l'Université de Lille [dpo@univ-lille.fr](mailto:dpo@univ-lille.fr) ou au Délégué à la protection des données personnelles du Conseil national de l'ordre des pharmaciens [dpo@pharmaciens.fr](mailto:dpo@pharmaciens.fr).

A défaut d'une réponse dans un délai maximal d'un mois, elles pourront porter une réclamation auprès de la [CNIL](http://www.cnil.fr) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy (TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07).

A Lille, le 27/01/2023

Madame le Doyen,

Delphine Allorge

